

## Projet de décret N° 240 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg<sup>1</sup>

### Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vez (FV, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 81.*

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010

### RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

– Aucune remarque n'est formulée concernant la récapitulation du rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010.

### Vote final

– Au vote final, le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2010 est adopté dans son ensemble, sans

modification, par 85 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 85.*

## Motion M1109.10 Raoul Girard (plan de mobilité pour les employés de l'Etat de Fribourg)<sup>2</sup>

### Retrait

**Girard Raoul** (PS/SP, GR). La motion que j'ai déposée poursuit un but simple que l'on peut résumer aisément en quelques mots. L'Etat de Fribourg en tant que premier employeur du canton a une responsabilité évidente quant à la mobilité de ses employés. Employés dont je fais partie, pour satisfaire aux exigences de la loi sur l'information bien que, je dois vous l'avouer, ce ne soit pas à ce titre que ma motion a été déposée. Un plan de mobilité poursuit deux objectifs distincts. Tout d'abord mettre sur pieds des concepts pour que les employés puissent rejoindre leur lieu de travail depuis leur domicile en utilisant des modes de transport les plus rationnels et écologiques possible. Deuxièmement, ces plans doivent élaborer une stratégie pour les déplacements des collaborateurs durant leur temps de travail, stratégie de déplacement qui doit poursuivre les mêmes objectifs que ceux des déplacements domi-

<sup>1</sup> Voir annexe au Bulletin des séances du Grand Conseil de la session de mai 2010.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 12 novembre 2010. *BGC mai 2011* p. 1062; réponse du Conseil d'Etat le 29 mars 2011, *BGC* p. 1059.

cile-lieu de travail. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit partager mes préoccupations, il explique tout ce qui a déjà été fait à ce sujet.

Si je ne conteste pas le bien-fondé du plan cantonal des transports, j'aimerais préciser là qu'il ne s'agit pas encore d'un véritable plan de mobilité. Dans ce canton, certaines entreprises ont déjà mis sur pied de tels plans. Certaines entreprises ont fait le pas ou vont le faire très prochainement, certaines collectivités aussi. Je vous donnerai l'exemple de ma ville, la ville de Bulle qui a mis sur pied de tels concepts qui s'appliquent maintenant à son personnel. Donc il faut le constater, l'Etat de Fribourg employeur n'est pas en avance dans ce domaine. J'en conviens par contre, vu le nombre de collaborateurs et de sites différents, de tels plans ne seront pas réalisés en un simple tournemain. Le Conseil d'Etat dit partager l'ensemble de mes préoccupations, il ne souhaite par contre pas modifier la «LPers» comme je le propose afin de ne pas insérer une disposition «isolée du contexte». Si je ne suis pas totalement persuadé que cet article 4, article énumérant les grands principes de l'Etat employeur, soit décalé par rapport à mon ajout, je peux me rallier à la proposition du Conseil d'Etat. L'Etat par cette réponse s'engage à répondre à son devoir d'exemplarité en matière de mobilité durable, je serai attentif à ce que ce principe soit respecté. En conséquence, je me permets de retirer cette motion.

– Cet objet est retiré par son auteur. Il est ainsi liquidé.

### Projet de décret N° 237 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une pisciculture de remplacement<sup>1</sup>

Rapporteur: **Dominique Butty** (PDC/CVP, GL).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Je tiens à préciser que je n'ai aucun intérêt personnel dans ce dossier étant donné que je n'ai encore jamais eu le mandat de vacciner ni œufs ni alevins. En préambule je tiens à féliciter le Conseil d'Etat pour la qualité du message N° 237 pour la construction d'une pisciculture de remplacement. La vision locale du jeudi 7 avril 2011 s'en est grandement trouvée facilitée et surtout panachée qu'elle fût par l'excellente organisation locale, organisation que l'on doit à notre collègue, le Docteur Michel Zadory. Un remerciement tout particulier également à la commune pour la mise à disposition du train touristique, des locaux pour la séance et également pour les cafés et croissants. Mes remerciements vont également à l'Etat pour la participation de MM. Jean-Daniel Wicky, Chef du secteur «Faune aquatique et pêche» et Gérard Bossy, garde-faune. Ils ont brillé par la qualité de leur présentation de leurs outils de travail et la présentation du fon-

ctionnement de leurs activités au bénéfice de tous. Je vais me limiter à préciser les éléments importants qui se trouvent dans le rapport et ceux qui sont apparus lors de la discussion en Commission. Le mandat de l'Etat, Etat qui est lié par un concordat intercantonal, est destiné au soutien de la pêche professionnelle qui fait vivre de nombreuses familles. Intimement lié à cet aspect économique, il s'agit également d'un outil écologique de préservation de la faune aquatique. L'aspect pédagogique de l'ensemble est également à souligner. La palette des espèces concernées sera étendue à la truite de lac, qui est en voie de disparition. Les locaux actuels sont vétustes et indignes de structures cantonales. A mon avis, il est important de relever le processus de réflexion qui a commencé par la volonté de l'Etat de mettre à niveau ses installations et qui dans ses contacts avec la commune a pu réaliser cette action gagnant-gagnant, la commune désirant réaménager la parcelle concernée. Le montant de 150 000 francs de participation communale a été fixé par la Commission cantonale d'acquisition des immeubles. En complément d'information, il nous sera également indiqué que seul le bureau nécessitera un chauffage, des panneaux solaires sont également envisagés sur le toit. La présentation du projet et la demande d'aval du Grand Conseil est en fait une question de transparence du budget. Je vous demande donc, comme l'entier de la Commission, d'accepter l'entrée en matière et le décret.

**Le Commissaire.** Il faut saluer tout d'abord la bonne collaboration qu'il y a entre les trois cantons riverains du lac de Neuchâtel (Vaud, Neuchâtel et Fribourg) dans l'organisation du repeuplement du lac de Neuchâtel, chaque canton ayant sa part de responsabilité. Il faut aussi souligner que les gardes-pêche vaudois et neuchâtelois amènent les femelles dans la pisciculture d'Estavayer pour récupérer les œufs pour l'ensemble du lac, ce qui permet de vivre à quarante exploitations professionnelles de pêche dont six fribourgeoises et la réflexion, comme l'a dit, M. le Rapporteur, est absolument indispensable pour mieux coordonner les activités. Actuellement le hangar à bateaux est distant de la pisciculture et tout cela s'intégrera mieux dans le contexte et la commune d'Estavayer est aussi intéressée comme cela vous a été dit dans le message. En l'état, je n'ai pas d'autres remarques sinon que je suis le cousin par alliance d'un des propriétaires des barques de pêcheurs dont on va parler bientôt.

**Kuenlin Pascal** (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret et vous recommande de l'accepter à l'unanimité.

### Elections

#### Un membre du Conseil de la magistrature

**de Roche Daniel** (ACG/MLB, LA). On m'a prié d'intervenir afin de prendre position sur ces deux candidatures. Je connais les deux candidats, étant membre de la Commission de la justice, et je trouve que les deux sont éligibles et remplissent les conditions qu'il faut

<sup>1</sup> Message pp. 910ss.